



Très active sur le marché britannique, SITA UK, filiale de Suez Environnement a inauguré en octobre dernier sa nouvelle unité de valorisation énergétique de déchets ménagers, Suffolk EfW située dans la région de Teesside.



+ 0,7 %

La croissance de la production d'énergie primaire à partir de déchets urbains renouvelables dans l'UE entre 2012 et 2013.

BAROMÈTRE DÉCHETS URBAINS RENOUELVABLES

Une étude réalisée par EurObserv'ER 

Dans les pays de l'Union européenne, la production d'énergie primaire renouvelable valorisée par les unités d'incinération d'ordures ménagères (UOM) n'aurait, selon les premières estimations recueillies par EurObserv'ER, augmenté que de 0,7 % en 2013 pour atteindre 8,7 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep). Point positif, la vente de chaleur destinée aux réseaux se serait accrue beaucoup plus nettement, traduisant une meilleure utilisation de l'énergie primaire.

8,7 Mtep

La production d'énergie primaire à partir de la combustion de déchets urbains renouvelables dans l'UE en 2013.

18,7 TWh

La production d'électricité à partir de la combustion de déchets urbains renouvelables dans l'UE en 2013.



Le complexe Flamoval du Syndicat mixte Flandre-Morinie géré par Veolia, à Arques dans le Pas-de-Calais, traite 92 500 tonnes de déchets par an.

Selon EurObserv'ER, la valorisation énergétique liée à l'incinération des déchets municipaux renouvelables, qui prend en compte leur part organique (cartons, déchets de cuisine, etc.), aurait faiblement augmenté en 2013 (+ 0,7 % par rapport à 2012), soit une production de l'ordre de 8,7 Mtep (tableau 1). La vente de chaleur dans les réseaux de chaleur s'est accrue de manière beaucoup plus franche en 2013, ce qui traduit une meilleure synergie

entre les centrales d'incinération et les réseaux de chaleur. Elle a augmenté de 7,8 % par rapport à 2012 pour atteindre 2,4 Mtep (tableau 3), alors que la production d'électricité serait restée stable à 18,7 TWh (tableau 2). Cette évolution va dans le sens d'une meilleure efficacité énergétique des centrales d'incinération. Celle-ci est favorisée par la législation européenne, notamment du fait de la transposition de la directive-cadre sur les déchets (2008/98/EC), qui pousse

les exploitants à optimiser l'efficacité énergétique de leurs centrales, en cherchant particulièrement de nouveaux débouchés pour la production de chaleur. La directive précise que les incinérateurs ne peuvent être classés comme unités de valorisation énergétique des déchets que s'ils répondent à des critères de rendement minimum. Pour les usines construites après le 31 décembre 2008, leur efficacité énergétique doit être au moins égale à 65 %, et pour celles construites avant de 60 %.

DE GRANDES DISPARITÉS À TRAVERS L'EUROPE

La situation des pays de l'Union européenne vis-à-vis de la valorisation énergétique des déchets est très contrastée, en raison de choix politiques différents quant au mode de traitement mais aussi de leur intégration plus tardive dans l'Europe des pays membres. Au début des années 2000, c'est la directive décharge du 26 avril 1999 (1999/31/CE) qui a véritablement lancé la construction d'unités d'incinération entièrement dédiées à la valorisation électrique. Ce texte a notamment fixé comme objectif la réduction des déchets municipaux biodégradables mis en décharge : réduction à 75 % au 16 juillet 2006 (par rapport à la situation de 1995), puis à 50 % au 16 juillet 2009, puis à 35 % jusqu'au 16 juillet 2016. Certains pays, comme l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique, la Suède, l'Autriche et le Danemark, ont fait le choix d'aller encore plus loin en instaurant une interdiction totale de mise en décharge des déchets municipaux. Dans ces pays, la mise en décharge est aujourd'hui marginale (entre 1 et 3 %), ce qui leur a permis de développer de concert leur filière de recyclage et de valorisation énergétique des déchets. D'autres pays, plus au sud de l'Europe (Espagne, Italie, Portugal, Grèce) mais également le Royaume-Uni, ont été moins zélés et gardent encore des taux de mise en décharge de déchets municipaux relativement élevés (de l'ordre de 50 à 60 %). Enfin, les intégrations successives et plus tardives des pays d'Europe de l'Est de 2004 (UE 25) et de 2007 (UE 27) font que, dans ces pays, les filières de valorisation des déchets restent encore peu développées, avec des taux de mise en

décharge parfois supérieurs à 90 % (entre 65 et 99 %). Leurs besoins de financement sont très importants et, bien qu'aides par l'Union européenne, ces États devront faire d'importants efforts pour remplir leurs obligations.

VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE SANS DÉCHETS

La Commission européenne a prévu de franchir une nouvelle étape en matière de gestion de déchets. Elle a en effet présenté le 2 juillet 2014 deux documents, une communication intitulée : "Vers une économie circulaire : programme zéro déchet pour l'Europe" et une proposition de directive modifiant les précédentes relatives aux déchets, aux emballages et aux déchets d'emballages, à la mise en décharge des déchets, aux véhicules hors d'usage, aux piles et accumulateurs et aux déchets d'équipements électriques et électroniques. Cette proposition de directive affiche une approche différente de la gestion des déchets, à savoir effectuer une transition depuis le modèle économique linéaire qui aboutit en fin de vie du produit à la production en masse de déchets vers un modèle économique plus circulaire, fondé sur le réemploi, la réparation et le recyclage, où les déchets seraient utilisés comme une ressource et repartiraient dans le circuit économique, créant de nouvelles richesses. Cette nouvelle approche permettrait, selon la Commission européenne, de créer près de 580 000 nouveaux emplois, tout en renforçant la compétitivité de l'Europe et en réduisant la demande de ressources rares et onéreuses. Les mesures phares de cette proposition, en lien avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de préservation de l'environnement, sont de porter à 70 % le taux de recyclage des déchets municipaux et à 80 % ceux d'emballage d'ici à 2030, mais aussi d'interdire la mise en décharge de tous types de déchets recyclables à partir de 2025 et de tous les déchets municipaux d'ici à 2030. Les débats vont désormais pouvoir s'ouvrir au Parlement européen et au Conseil, rendant possible l'adoption d'un texte commun d'ici à 2016. Les objectifs de ce projet de directive sont ambitieux, mais la Commission a choisi des horizons relativement lointains pour les atteindre, afin de prendre en compte

240 millions de tonnes de déchets ménagers en Europe

Selon Eurostat, sur les 240 millions de tonnes de déchets ménagers traités en 2012 (derniers chiffres disponibles), plus de 80,7 millions de tonnes ont encore été entreposées dans les décharges en 2012, au lieu d'être réutilisées, recyclées ou valorisées. 65,9 millions de tonnes ont été recyclées, 35,7 millions de tonnes ont été compostées ou méthanisées, et 58 millions de tonnes ont été incinérées dont 47,8 millions de tonnes (82,4 %) dans des unités récupérant l'énergie. La mise en décharge reste encore, pour 19 pays de l'Union européenne, le premier mode de traitement des déchets municipaux, et dans 15 pays, plus de la moitié du tonnage des déchets est toujours destinée aux décharges, avec pour certains des taux proches ou supérieurs à 90 % (Roumanie, Bulgarie, Malte, Lettonie et Lituanie). En moyenne, chaque citoyen européen produit 503 kilos de déchets municipaux par an, avec une variation de 300 à 700 kilos en fonction des États membres.

la situation de certains pays membres. Selon le CEWEP, l'Association européenne des centrales d'incinération produisant de l'énergie, les mesures actuellement présentées permettraient de libérer le

plein potentiel des déchets et d'apporter de nouveaux débouchés à la valorisation énergétique des biodéchets à un prix

Tableau n° 1

Production d'énergie primaire à partir de déchets urbains renouvelables de l'Union européenne en 2012 et en 2013* (en ktep)

Pays	2012	2013*
Allemagne	2 595,6	2 728,9
France	1 261,7	1 246,0
Pays-Bas	849,7	855,3
Italie	806,8	827,6
Suède	769,5	753,9
Royaume-Uni	691,0	683,7
Danemark	492,5	482,7
Belgique	333,1	299,8
Finlande	193,0	193,5
Espagne	175,7	147,3
Autriche	143,7	129,9
Portugal	86,0	96,7
Rép. tchèque	83,7	82,9
Irlande	44,4	48,7
Hongrie	45,0	40,7
Pologne	32,5	32,5
Bulgarie	20,8	21,0
Slovaquie	18,6	19,4
Luxembourg	17,1	17,0
Lituanie	0,0	11,0
Slovénie	7,5	7,4
Malte	0,7	1,0
Union européenne (28 pays)	8 668,7	8 727,0

* Estimation. Source: EurObserv'ER 2014.

abordable, sachant que la valorisation énergétique ne vient qu'en quatrième position dans la hiérarchie de traitement des déchets, derrière la prévention, la réutilisation et le recyclage.

ACTUALITÉ DES PAYS

La valorisation thermique progresse aux Pays-Bas

Les Pays-Bas sont un des pays de l'Union les plus actifs du point de vue de la valorisation énergétique des déchets ménagers par incinération, avec une production d'énergie renouvelable de 51 tep pour 1 000 habitants. Selon Statistics Netherlands, la production d'énergie primaire a atteint 855,3 ktep en 2013,

soit une production relativement stable (+ 0,7 %) par rapport à 2012. Le pays a la particularité, avec l'Allemagne, d'être un importateur de déchets. Ainsi, en 2012 (chiffres 2013 non disponibles), environ 14 % des déchets valorisés dans les centrales énergétiques du pays ont été importés, la plus grande part (environ 700 000 tonnes) en provenance du Royaume-Uni, pays ne disposant pas encore de capacités de traitement suffisantes. Cette politique d'importation s'explique par le fait que ses unités d'incinération ultramodernes, spécialement conçues pour la valorisation énergétique, ont été mal dimensionnées. La principale tendance observée est une augmentation significative de la pro-

duction de chaleur qui s'explique, selon Statistics Netherlands, par la mise en service de nouvelles connexions destinées à la fois à l'industrie (sous forme de vapeur) et aux réseaux de chaleur (production d'eau chaude). La vente de chaleur a ainsi augmenté de 18,3 % entre 2012 et 2013 pour atteindre 215,8 ktep, après avoir déjà augmenté de 15,6 % entre 2001 et 2012. Cette évolution s'est fait au détriment de la valorisation électrique dont la production perd 4,6 % entre 2012 et 2013.

Croissance à deux chiffres pour la vente de chaleur en Allemagne

La croissance de la production d'énergie renouvelable issue de la valorisation

Tableau n° 2

Production brute d'électricité à partir de déchets urbains renouvelables de l'Union européenne en 2012 et en 2013* (en GWh)

Pays	2012			2013*		
	Centrales électriques seules	Centrales fonctionnant en cogénération	Total	Centrales électriques seules	Centrales fonctionnant en cogénération	Total
Allemagne	3 118,0	1 832,0	4 950,0	3 268,0	1 987,0	5 255,0
Italie	1 201,5	961,6	2 163,2	1 230,0	977,0	2 207,0
France	1 283,4	943,5	2 226,9	1 243,7	914,3	2 158,0
Pays-Bas	0,0	2 235,0	2 235,0	0,0	2 133,0	2 133,0
Royaume-Uni	1 474,1	559,4	2 033,5	1 169,4	817,9	1 987,3
Suède	0,0	1 662,0	1 662,0	0,0	1 700,0	1 700,0
Danemark	0,0	892,0	892,0	0,0	858,0	858,0
Belgique	537,9	167,2	705,1	484,4	150,6	635,0
Espagne	715,0	0,0	715,0	0,0	595,0	595,0
Finlande	63,5	270,4	333,8	66,5	283,5	350,0
Portugal	245,0	0,0	245,0	0,0	286,0	286,0
Autriche	149,0	91,0	240,0	160,0	47,0	207,0
Hongrie	30,0	81,0	111,0	0,0	115,0	115,0
Rép. tchèque	0,0	87,0	87,0	0,0	84,0	84,0
Irlande	61,2	0,0	61,2	0,0	70,0	70,0
Luxembourg	36,0	0,0	36,0	0,0	36,0	36,0
Slovaquie	0,0	27,0	27,0	0,0	29,0	29,0
Lituanie	0,0	0,0	0,0	0,0	19,0	19,0
Malte	0,0	9,0	9,0	0,0	9,0	9,0
Slovénie	0,0	6,1	6,1	0,0	7,4	7,4
Bulgarie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
UE (28 pays)	8 914,6	9 824,1	18 738,8	7 622,1	11 118,6	18 740,7

* Estimation. Source: EurObserv'ER 2014.

énergétique des déchets municipaux reste soutenue en Allemagne. Selon les premières estimations de l'AGEE-Stat, la production d'énergie primaire en 2013 a dépassé les 2,7 Mtep, soit une croissance de 5,1 % par rapport à 2012. Cette croissance a principalement profité à la vente de chaleur dans les réseaux, qui affiche en 2013 une croissance à deux chiffres par rapport à 2012 (+ 10,7 %), soit une production de 705,6 ktep, mais également à la production d'électricité qui augmente sur la même période de 6,2 % (soit 5,3 TWh). Ces bons résultats pourraient s'expliquer par les effets de la nouvelle loi allemande sur la gestion des déchets et le recyclage (Kreislaufwirtschaftsgesetz - KrWG), qui précise notamment que la valorisation énergétique peut être moins performante (sous le seuil des 11 000 kJ/kg) en cas d'une meilleure solution pour la protection de l'environnement.

Le Royaume-Uni veut combler son retard

Le Royaume-Uni devrait d'ici deux à trois ans combler une partie de son déficit dans le domaine de la valorisation énergétique de ses déchets. Selon Ecoprog, un bureau de consultants allemand spécialisé sur les marchés de l'environnement, près de 20 unités d'incinération à vocation énergétique seront mises en service d'ici à 2017 pour une capacité de traitement annuelle de 4,6 millions de tonnes. La capacité de traitement actuelle des 24 unités d'incinération du pays valorisant l'énergie n'étant que de 3,28 millions de tonnes. Ces décisions, certes tardives, sont à mettre en relation avec la législation britannique mise en place en 1996, qui augmente chaque année davantage le niveau des taxes pour la mise en décharge. Le niveau de taxation des déchets "actifs" (l'essentiel des déchets municipaux) est passé au 1^{er} avril 2013 de 72 £ (91 €) la tonne

à 80 £ (101 €) la tonne. Pour éviter de payer cette taxe, les collectivités locales et les entreprises préfèrent exporter leurs déchets aux Pays-Bas, en Allemagne et en Suède, pays disposant de capacités de traitement excédentaires. En 2012, environ 900 000 tonnes de déchets gallois et anglais ont ainsi été exportées. En attendant la construction de nouvelles unités, la production d'énergie primaire des déchets renouvelables aurait, selon le DECC (Department of Energy & Climate Change), très légèrement diminué en 2013 (- 1,1 % par rapport à 2012) à 683,7 ktep.

UN MARCHÉ TIRÉ PAR LE ROYAUME-UNI ET LA POLOGNE

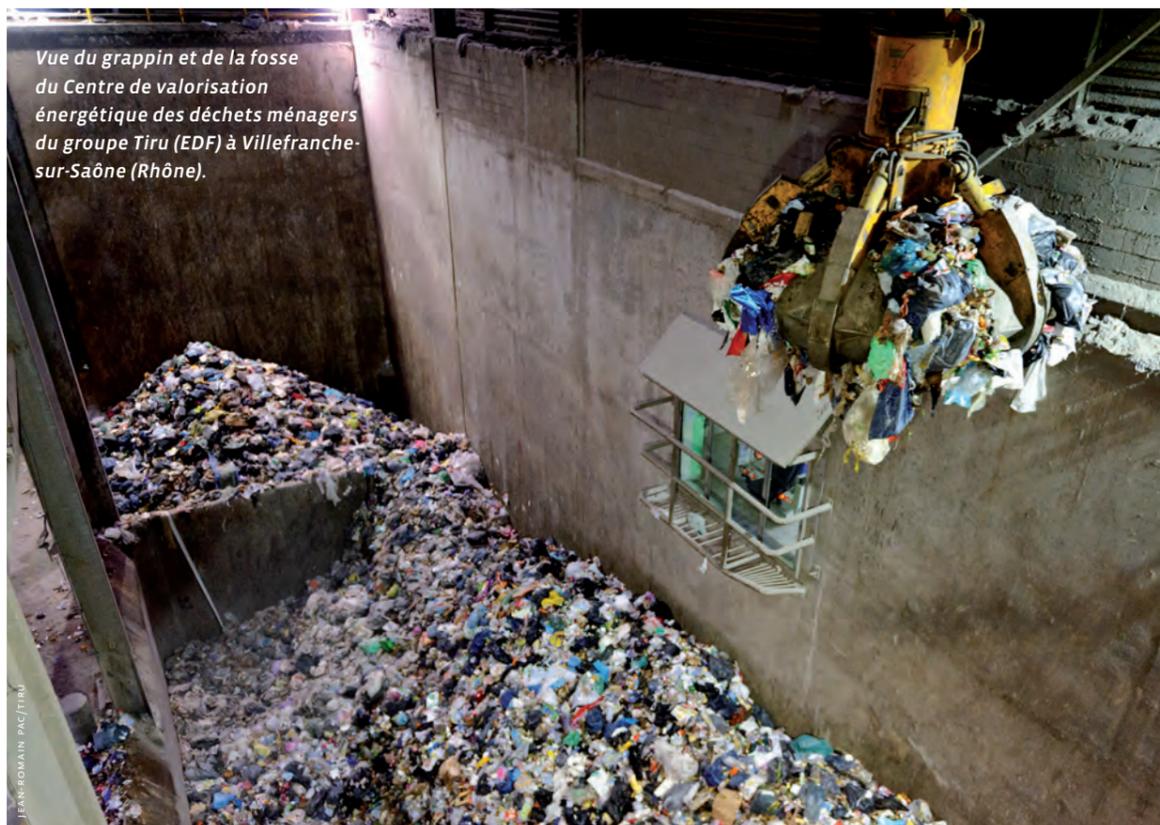
Selon une récente étude, "Waste to Energy 2014-2015", réalisée par Eco-

Tableau n° 3

Production de chaleur à partir de déchets municipaux renouvelables en 2012 et 2013* dans le secteur de la transformation** (en ktep)

Pays	2012			2013*		
	Unités de chaleur seule	Unités fonctionnant en cogénération	Total	Unités de chaleur seule	Unités fonctionnant en cogénération	Total
Allemagne	270,1	367,4	637,5	274,0	431,5	705,6
Suède	48,6	460,7	509,2	54,0	512,5	566,5
Danemark	30,1	283,8	313,8	29,4	277,1	306,5
France	62,5	193,3	255,8	62,5	193,3	255,8
Pays-Bas	0,0	182,5	182,5	0,0	215,8	215,8
Italie	0,0	71,0	71,0	0,0	83,3	83,3
Finlande	10,3	72,2	82,5	10,4	72,5	82,9
Autriche	13,9	35,3	49,2	14,4	29,4	43,8
Rép. tchèque	0,0	35,9	35,9	0,0	35,5	35,5
Royaume-Uni	23,7	0,0	23,7	30,6	0,0	30,6
Belgique	3,3	15,5	18,8	3,0	13,9	16,9
Hongrie	0,0	7,4	7,4	0,0	7,4	7,4
Lituanie	0,0	0,0	0,0	0,0	5,5	5,5
Slovénie	0,0	1,9	1,9	0,0	2,5	2,5
Slovaquie	1,1	0,0	1,1	0,0	1,1	1,1
Malte	0,6	0,0	0,6	1,0	0,0	1,0
UE (28 pays)	464,3	1 726,7	2 190,9	479,3	1 881,5	2 360,8

* Estimation. ** Chaleur vendue aux réseaux de chaleur et aux usines. Source: EurObserv'ER 2014.



Vue du grappin et de la fosse du Centre de valorisation énergétique des déchets ménagers du groupe Tiru (EDF) à Villefranche-sur-Saône (Rhône).

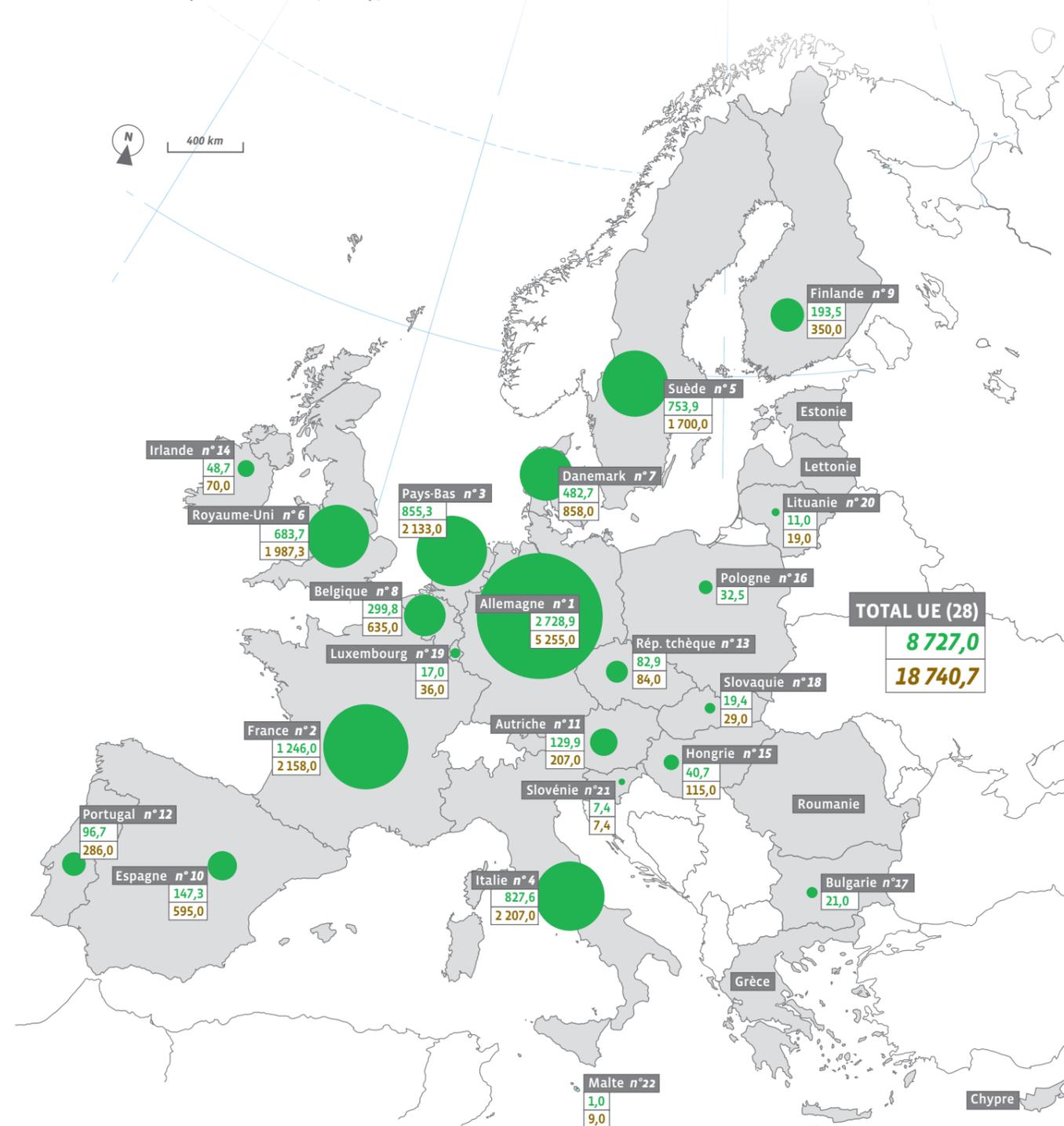
prog, le nombre de nouveaux projets de centrales d'incinération a peu évolué ces derniers mois et cette situation ne devrait pas changer d'ici les deux à trois prochaines années. Les deux pays de l'Union européenne les plus actifs sont le Royaume-Uni et la Pologne, où Ecoprog a recensé 25 installations qui devraient être mises en service avant 2017, ainsi que quelques installations sporadiques dans d'autres pays de l'Union. Selon ce bureau de consultants, la future demande en Europe ne dépendra pas seulement de la construction de nouvelles usines mais également d'une augmentation du marché de la rénovation en lien avec la remise aux normes des centrales d'incinération. Il estime aussi que la réduction de la production de déchets municipaux, prévue dans les textes législatifs européens, conduira à la fermeture de certains sites, en particulier en Allemagne où la surcapacité de traitement est déjà importante. Ecoprog ajoute que la législation européenne sur les déchets aura comme effet à long terme d'augmenter la demande de

traitement de déchets par incinération, car de nombreux pays, dont ceux d'Europe de l'Est, ont encore à transposer la directive européenne sur les décharges et la directive-cadre sur les déchets d'ici à 2020, et cela d'autant que la Commission européenne prévoit d'interdire à plus long terme la mise en décharge. Parmi les exploitants de centrales d'incinération, on peut lister cinq grandes catégories d'acteurs (**tableau 4**) : les grandes compagnies françaises comme Veolia Environnement et GDF Suez, détenues en partie par des fonds publics, les entreprises espagnoles, pour la plupart filiales de grands groupes de la construction, les grandes compagnies privées allemandes tenues par les groupes Rethman-Remondis et Alba, des sociétés détenues par des fonds d'investissement privés comme le Néerlandais AVR Gansewinkel et Biffa, et enfin les compagnies municipales, comme la société néerlandaise Delta. La gestion municipale des déchets est encore très répandue dans la plupart des pays européens. Il existe également beaucoup de

sociétés privées, qui n'exercent que dans leur propre pays. Parmi les principaux mouvements des grandes compagnies travaillant à l'échelle européenne, on peut citer l'accord de scission de Dalkia, entreprise spécialisée dans les services énergétiques et anciennement filiale de Veolia Environnement et d'EDF. Dans le cadre de cet accord, les activités en France ont été entièrement transférées à EDF, tandis que l'ensemble des activités internationales est revenu à Veolia. L'accord de scission a également prévu que Veolia transfère 550 millions d'euros à EDF, afin de compenser le différentiel de valeur entre les participations. Autre mouvement, l'électricien allemand E.ON a finalisé la vente partielle de sa filiale E.ON Energy from Waste AG (EEW) au fonds d'investissement suédois EQT, en lui cédant 51 % des actions. EEW représente une part de marché d'environ 18 % sur le marché allemand de l'incinération. Le groupe exploite 19 unités



Production d'énergie primaire et production brute d'électricité à partir de déchets urbains renouvelables de l'Union européenne en 2013* (en ktep)



TOTAL UE (28)
8 727,0
18 740,7

Légende

8,959 Production d'énergie primaire à partir de la combustion de déchets urbains renouvelables de l'Union européenne en 2013* (en ktep) 8,959 Production brute d'électricité à partir de déchets urbains renouvelables de l'Union européenne en 2013* (en GWh).

* Estimation. Source : EurObserv'ER 2014.

d'incinération (dont 13 appartiennent à la compagnie), disposant d'une capacité de traitement cumulée de 4,5 millions de tonnes, pour une valorisation énergétique d'environ 1 700 GWh d'électricité et 2 400 GWh de chaleur. En 2013, EEW a généré un chiffre d'affaires de 514 millions d'euros et employait 1 300 personnes. Sur le plan des nouvelles réalisations, la filiale britannique SITA UK de Suez Environnement est particulièrement active sur le marché britannique. Le 8 octobre 2014, elle a inauguré sa nouvelle unité de valorisation énergétique, située dans la région de Teesside. Ce contrat entre le consortium conduit par SITA UK et le South Tyne and Wear Waste Management Partnership (STWWMP), porte sur la valorisation de 190 000 tonnes par an de déchets résiduels ménagers des collectivités locales de Gateshead, South Tyneside et Sunderland. L'usine sera dotée d'une capacité de traitement de 256 000 tonnes et produira de l'électricité pour environ 30 000 foyers. SITA UK dispose de nombreux contrats de type partenariat public-privé (PPP) au Royaume-Uni, en opération et en développement. En janvier 2014, la filiale avait déjà annoncé la signature d'un contrat PPP avec ses partenaires Sembcorp Utilities UK et Itochu Corporation.

Celui-ci, nommé SITA Sembcorp UK, est chargé du financement, de la construction et de l'exploitation d'une nouvelle unité de 49 MW destinée à traiter plus de 430 000 tonnes de déchets ménagers chaque année, dont la valorisation devrait produire une quantité suffisante pour alimenter en électricité l'équivalent de 63 000 foyers. En novembre 2013, elle a annoncé qu'au travers d'un consortium menée avec Scottish Widows Investment Partnership et Itochu Corporation, elle allait concevoir, construire et exploiter l'unité de valorisation énergétique SERC (Sevenside Energy Recovery Centre) qui traitera 96 % des déchets de l'ouest de Londres à raison de 300 000 tonnes par an. L'installation de 34 MW produira suffisamment d'électricité pour alimenter l'équivalent de 50 000 foyers. Elle pourra aussi alimenter en eau chaude des entreprises locales, améliorant d'autant sa performance environnementale. Suez Environnement, via sa filiale SITA Polska, est également sur le marché polonais. Fin décembre 2012, la ville de Poznań avait déjà signé un PPP avec SITA Zielona Energia, filiale commune de SITA Polska et de Marguerite Waste Polska (filiale du fonds d'investissement privé Marguerite). Le consortium aura la charge de concevoir, financer et exploiter d'ici à 2016 une unité de valorisation énergétique d'une



VINCENT RUSTIUEL/ANGELSEA STUDIO

Ecostu'Air est une unité de valorisation énergétique de déchets ménagers de dernière génération. Classée ICPE, elle assure le traitement des déchets de 136 communes de Seine-Maritime (76), soit 142 000 tonnes de déchets par an.

capacité de 210 000 tonnes de déchets. L'unité fonctionnera en cogénération et disposera d'une puissance électrique de 15 MW et d'une puissance thermique de 34 MW, qui alimentera le réseau de chaleur de la ville de Poznań.

Tableau n° 4

Entreprises représentatives du secteur de l'incinération en Europe en 2014

Entreprises	Pays	Tonnes de déchets traités par incinération	Unités d'incinération valorisant l'énergie	Production d'énergie en 2013 (GWh)
EEW Energy from Waste	Allemagne	4 731 000	14	4 634 (électricité et chaleur)
Remondis	Allemagne	4 552 000	19	n. c.
SITA (Suez environnement)	France	4 500 000	36	1 500 d'électricité et 1 650 de chaleur
Veolia ⁽¹⁾	France	n. c.	58	n. c.
Tiru (EDF)	France	3 300 000	21	2 540 (électricité et chaleur)
Urbaser	Espagne	1 906 000	8	1 144 d'électricité
Gruppo Hera	Italie	1 410 000	10	1 054 d'électricité
AEB Amsterdam	Pays-Bas	1 400 000	2	1 000 d'électricité

(1) En France, Veolia exploite 61 unités d'incinération dont 58 sont équipées d'un système de valorisation énergétique (unités d'incinération de déchets dangereux inclus). Source : EurObserv'ER 2014.

ACCÉLÉRATION PRÉVUE À PARTIR DE 2017

Sur le plan de la production d'énergie primaire, le rythme de croissance de la valorisation énergétique des déchets est actuellement mesuré. Malgré tout, la pression européenne se fait de plus en plus forte, et des décisions d'investissement commencent à être prises, notamment dans les pays d'Europe de l'Est où tout reste encore à faire. La mise en conformité de ces pays devrait

logiquement relancer les investissements dans le domaine de la valorisation énergétique des déchets dans la seconde moitié de la décennie et plus nettement à partir de 2017, et donner un nouvel élan à la filière à moyen terme. Sur le plan des projections, le CEWEP estime que la contribution énergétique des déchets aux objectifs de la directive énergie renouvelable pourrait atteindre, de manière réaliste, 67 TWh d'ici à 2020 avec, comme clé de répartition, 25 TWh d'électricité et 42 TWh (3,6 Mtep) de chaleur. Le potentiel 2020

est, lui, évalué à 98 TWh répartis entre 37 TWh d'électricité et 61 TWh (5,3 Mtep) de chaleur. L'association précise que la contribution totale des déchets municipaux, renouvelables ou non, représenterait le double, soit 134 TWh d'ici à 2020, pour un potentiel de 196 TWh. Selon EurObserv'ER, cet objectif nécessiterait une augmentation de la consommation d'énergie finale (chaleur et électricité) de 1,2 Mtep d'ici à 2020, soit une augmentation annuelle moyenne de 3,4 % jusqu'à cet horizon. Cette projection reste donc bien en phase avec la dynamique et les perspectives de croissance actuelles de la filière. □

Sources : Statistics Austria, ministère de l'Industrie et du Commerce (République tchèque), SOeS (France), AGEE-Stat (Allemagne), ministère du Développement économique (Italie), Statistics Lithuania, STATEC (Luxembourg), Statistics Netherlands, Institut pour les énergies renouvelables (Pologne), DGGE (Portugal), Energy Center Bratislava (Slovaquie), IDAE (Espagne), DECC (Royaume-Uni), Observ'ER, AIE.

Le prochain baromètre traitera de la biomasse solide

Télécharger

EurObserv'ER met à disposition sur energies-renouvelables.org (en français) et euroobserver.org (en anglais) une base de données interactive des indicateurs du baromètre. Disponible en cliquant sur le bandeau "Interactive EurObserv'ER Database", cet outil vous permet de télécharger les données du baromètre sous format Excel.



Co-funded by the Intelligent Energy Europe Programme of the European Union



Ce baromètre a été réalisé par Observ'ER dans le cadre du projet "EurObserv'ER" regroupant Observ'ER (FR), ECN (NL), Institute for Renewable Energy (EC BREC I.E.O. PL), Jozef Stefan Institute (SL), Renac (DE) et Frankfurt School of Finance & Management (DE). Le contenu de cette publication n'engage que la responsabilité de son auteur et ne représente ni l'opinion de la Communauté européenne, ni celle de l'Ademe ou de la Caisse des dépôts. Ni la Commission européenne, ni l'Ademe, ni la Caisse des dépôts ne sont responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y figurent. Cette action bénéficie du soutien financier de l'Ademe, du programme Énergie Intelligente - Europe et de la Caisse des dépôts.